



Enfant déposée chez le père

Par **djojack**, le **22/06/2009** à **11:07**

Bonjour,rnrnmon mari a divorcé, il a un 1er enfant (14ans)rnrnaprès plusieurs non présentation de l'enfant durant les wkd et vacances, plusieurs passages devant le JAF... finalementt nous n'avons plus de nouvelle depuis 18 mois. rnrnaujourd'hui son ex-femme ainsi que l'enfant ont été mises à la porte par le nouveau mari ; celui-ci entame une procédure de divorce.rnrnelle a déposé l'enfant chez nous, chamboulant notre vie familiale, mais nous ne voulons pas la garde.rnrnnous avons déposé une main courante.rnrnQue faire
Merci

Par **Marion2**, le **22/06/2009** à **11:58**

Bonjour,rnrnPourquoi avez-vous déposé une main-courante ? parce que sa mère l'a confiée à son père le temps de trouver un autre logement et pour lui éviter d'être à la rue
???rnrn[citation]elle a déposé l'enfant chez nous, chamboulant notre vie familiale, mais nous ne voulons pas la garde. rn[/citation]rnrnQuelle attitude pour un père de famille ! rnrnUn enfant n'a pas à subir les conséquences des problèmes que rencontrent ses parents.rnrnJe suis sidérée par votre réaction.

Par **djojack**, le **22/06/2009** à **12:46**

nous n'avons pas l'intention de mettre l'enfant à la porte, évidemment !rnrnnous voulons rétablir un droit de garde officiel :rnrnnous voulons un conseil pour obliger la mère à respecter les droits de visite du père sans devoir passer devant le JAF tous les 18 mois.rnrnmerci

Par **Marion2**, le **22/06/2009** à **13:47**

Mais enfin pour l'instant, l'enfant et sa mère n'ont pas de logement, donc c'est au père, en attendant que la situation soit régularisée, de garder sa fille.rnrnCordialement.

Par **djojack**, le **22/06/2009** à **14:00**

OK MERCI